



Newsletter n°8- Août 2024

Une nouvelle directive de la Cnil sur le déploiement d'une IA générative responsable

L'intelligence artificielle générative est une **branche de l'IA** capable de créer du contenu original, comme des textes, images ou vidéos, en se **basant sur des données existantes**. Leur capacité à produire des créations nouvelles à partir de données préexistantes ouvre de nombreuses possibilités, mais soulève également des préoccupations importantes.

La création de ces systèmes repose sur l'entraînement avec de grands ensembles de données, qui **incluent fréquemment des informations personnelles** ainsi que les données générées par leur utilisation.

Ce processus peut parfois exposer des **données sensibles ou personnelles à des risques** si les mesures adéquates ne sont pas mises en place. Il est donc crucial de mettre en œuvre des **mesures appropriées** pour protéger les droits des individus concernant leurs informations personnelles, notamment en respectant les principes de minimisation des données et en assurant la transparence sur l'utilisation des données collectées.

En résumé, la Cnil préconise de :

- **Définir un objectif précis** : Éviter de mettre en place un système d'IA générative sans but spécifique.
- **Encadrer les utilisations** : Établir une liste claire des applications autorisées et interdites, en tenant compte des risques.
- **ne pas occulter les limitations de ces systèmes**.
- **Choisir des solutions robustes** : Opter pour des systèmes locaux, sécurisés, et spécialisés.
- **Former les utilisateurs**.
- **Assurer la conformité au RGPD** en impliquant dès le début toutes les parties prenantes pertinentes (DPO...).

Les articles / Infographies DC Avocat du mois

- [Le contrôle des délégués à la protection des données par la Cnil](#)
- [Violation du RGPD et droit à réparation](#)
- [La lutte contre la haine en ligne](#)

Les chiffres clés du mois

78% des DPO exercent leur fonction comme **DPO interne** en 2024.

51% des **DPO** en 2024 proviennent d'**autres domaines** d'expertise que ceux de **l'informatique ou du juridique**.

462 est le nombre de **signalements reçus par la CNIL** lors des **élections législatives** 2024 pour le premier tour, à l'issue duquel 8 candidats ont concentré 37 % des signalements.

8,5 millions est le nombre d'**ordinateurs** qui ont été touché lors de la panne informatique mondiale de **Microsoft**.

Actualités

La **SNCF** a récemment déployé un nouveau système basé sur **l'IA** dans une quarantaine de gares d'Île-de-France, permettant **d'afficher en temps réel l'affluence des passagers** dans les trains, un outil innovant qui améliore la gestion du flux de voyageurs.

Un Australien a été inculpé pour avoir mené des attaques WiFi de type **« jumeau maléfique »** dans les aéroports et sur des vols intérieurs en Australie. Utilisant l'IA pour **créer des points d'accès WiFi frauduleux** imitant des réseaux légitimes, il a **volé les informations d'identification des passagers**, telles que leurs e-mails et comptes de réseaux sociaux. Ces données étaient ensuite utilisées pour accéder à des informations sensibles ou vendues à d'autres cybercriminels. L'enquête de la police fédérale australienne est toujours en cours.

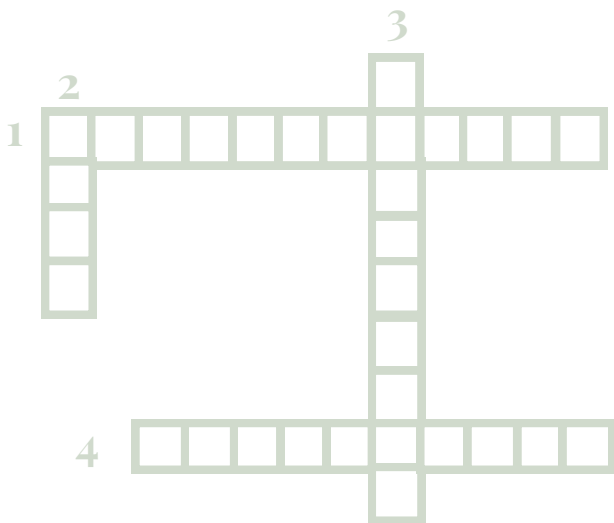
Astuce RGPD - Comment se mettre en conformité ?

Évaluer les transferts internationaux de données

Pour se conformer au RGPD, il est crucial d'évaluer et de sécuriser les transferts internationaux de données personnelles. Voici les étapes clés :

- **Identification des transferts** : Recensez tous les transferts de données personnelles effectués vers des pays en dehors de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen.
- **Évaluation des garanties** : Assurez-vous que les transferts sont protégés par des garanties adéquates, telles que les **Clauses Contractuelles Types** approuvées par la Commission Européenne ou des **mécanismes de certification** comme le Privacy Shield.
- **Évaluation du pays tiers** : Vérifiez si le pays de destination offre un niveau de protection des données équivalent à celui garanti par le RGPD.
- **Contrôles réguliers** : Effectuez des contrôles réguliers pour garantir que les transferts restent conformes aux exigences du RGPD et que les garanties en place sont toujours efficaces.

Les mots croisés du RGPD



1. Fait de se prononcer en faveur d'un acte juridique
2. Entité qui veille à la protection des données en France
3. Catégorie particulière des données personnelles
4. Suppression des données personnelles non nécessaires

Réponses aux mots croisés de la Newsletter de juillet 2024 :

1. JOP
2. Protocole
3. Transfert
4. Vacances



Le saviez-vous ?

En 2024, nous célébrons le **25^e anniversaire** de la **Convention 108** du Conseil de l'Europe.

La Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel compte actuellement **55 États Parties**. Il s'agit du **seul instrument international juridiquement contraignant** en matière de protection des données personnelles.

Elle a posé les **bases des législations modernes** sur la vie privée et inspiré de nombreuses lois et règlements à travers le monde, y compris le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne.

Cette convention continue d'évoluer pour **s'adapter aux nouveaux défis de la protection des données à l'ère numérique**, renforçant ainsi les droits des individus à la confidentialité et à la sécurité de leurs informations personnelles.

Retrouvez le cabinet

Maître Cohen sera présente le 6 septembre au séminaire de l'AFNOR en sa qualité de formatrice et le 19 septembre prochain à la rentrée des avocats du Conseil national des barreaux.

Cette newsletter est éditée par Maître Debora Cohen :

Site : www.dcavocat.com

P. : +33 (0) 6.50.08.23.47

Mail : debora.cohen@dcavocat.com

